

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

26 April 1990

Doc. 6216

REPORT

on the general policy of the Council of Europe
— Relations with the countries
of Central and Eastern Europe

(Rapporteur : Mr SOARES COSTA,
Portugal, Social Democrat)

Problems and proposed solutions

The rapporteur briefly surveys the situation in the nine European countries of the former "socialist bloc" (and non-aligned Yugoslavia and isolationist Albania). Of these, two (the German Democratic Republic and Hungary), after free elections observed by *ad hoc* committees of the Parliamentary Assembly, have democratically elected parliaments with large non-communist majorities. Moreover, most of the states concerned are candidates, either for full membership of the Council of Europe or the intermediate special guest status with the Assembly, a fact which, by enhancing its role, transforms the prospects for the Strasbourg organisation, if governments give it the means.

Tribute is paid to the dynamism of the Portuguese Chairman of the Committee of Ministers who, with the Secretary General, visited eight of the capitals concerned in early March, before a special high-level meeting in Lisbon (23-24 March) in which the Ministers for Foreign Affairs of twenty-five European countries and Deputy Ministers of five more, as well as Mr Anders Björck, President of the Parliamentary Assembly and Mr Jacques Delors, President of the Commission of the European Communities participated.

Analysing that unique meeting, the Rapporteur supports its call for the protection of the rights of minorities while noting that more must be done to ensure recognition of the respective complementary roles of the principal organisations concerned (Council of Europe, European Community and Conference on Security and Co-operation in Europe) before the CSCE summit, due to be held towards the end of the year. That meeting will clarify the new "architecture of co-operation", whose contours are only beginning to emerge, but where the creation of new organisations seems neither necessary nor desirable. While the CSCE process

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

26 avril 1990

Doc. 6216

RAPPORT

sur la politique générale du Conseil de l'Europe
— Relations avec les pays
d'Europe centrale et de l'Est

(Rapporteur : M. SOARES COSTA,
Portugal, social-démocrate)

Problèmes et solutions proposées

Le rapporteur dresse un bilan rapide de la situation dans les neuf pays européens de l'ancien « bloc socialiste » (ainsi que de la Yougoslavie non alignée et de l'Albanie isolationniste). Sur ces neuf pays, deux (la République Démocratique Allemande et la Hongrie), après des élections libres observées par des commissions *ad hoc* de l'Assemblée parlementaire, ont des parlements démocratiquement élus contenant de fortes majorités non communistes. De plus, la plupart des Etats concernés sont candidats, soit pour devenir membres à part entière du Conseil de l'Europe, soit pour bénéficier du statut intermédiaire d'invité spécial auprès de l'Assemblée. En renforçant le rôle de l'organisation strasbourgeoise, cette situation transforme aussi ses perspectives, si les gouvernements lui en donnent les moyens.

Il est rendu hommage au dynamisme du Président portugais du Comité des Ministres qui, avec le Secrétaire Général, s'est rendu dans huit des capitales concernées au début de mars, avant une réunion spéciale à haut niveau à Lisbonne (23-24 mars) à laquelle ont participé les ministres des Affaires étrangères de vingt-cinq pays européens et les ministres adjoints de cinq autres pays, en la présence de M. Anders Björck, Président de l'Assemblée parlementaire, et de M. Jacques Delors, Président de la Commission des Communautés européennes.

Dans son analyse de cette rencontre unique, le rapporteur appuie l'appel qu'elle lance en faveur de la protection des droits des minorités tout en faisant observer qu'il convient de mieux définir et affirmer les rôles respectifs et complémentaires des grandes organisations concernées (Conseil de l'Europe, Communauté européenne et Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) avant le sommet de la CSCE qui se tiendra vers la fin de l'année. Cette dernière réunion définira la nouvelle « architecture de coopération », dont les contours commencent tout juste à se dessiner, mais il apparaît déjà que la création d'orga-

itself, involving thirty-three European countries, plus the United States and Canada, seems certain to take on a new importance, the Assembly should be ready to act increasingly as its "parliamentary dimension", for example, by instituting a new associate CSCE-membership, giving parliamentarians from all thirty-five countries full voting rights in special debates to be organised annually (as proposed by Mr Sager in his report on relations between Europe and the United States of America and Canada in the 1990s).

I. Draft recommendation

1. The Assembly recalls its Recommendation 1119 (1990) on the situation in Central and Eastern Europe and its Recommendation 1112 (1989) on East-West co-operation at the close of the twentieth century.

2. It notes with great satisfaction that *ad hoc* observer committees of the Assembly pronounced the pluralistic parliamentary elections held in the German Democratic Republic (18 March) and in the Republic of Hungary (25 March and 8 April) free and fair. It expresses the great hope that similarly free and fair parliamentary elections will soon be observed in Romania (20 May), Czechoslovakia (8 and 9 June) and Bulgaria (10 and 17 June).

3. The Assembly congratulates the Portuguese chairmanship of the Committee of Ministers on organising a special meeting in Lisbon (23 and 24 March 1990), in which five Ministers for Foreign Affairs and two deputy ministers from European non-member states were present alongside the Foreign Ministers from member states. It welcomes the fact that the President of the Assembly and the President of the Commission of the European Communities were also invited to contribute to this important meeting, while regretting that the Parliamentary Assembly and the European Parliament continue to be excluded from the twice-yearly "quadripartite" meetings, intended to facilitate the indispensable co-ordination of the work of the Council of Europe and of the European Community.

4. The Assembly fully supports the Committee of Ministers in its conviction, expressed in the reply to Recommendation 1119, that the protection of minorities demands special attention in the context of assistance to Central and East European countries, and in its urgent appeal launched to all parties concerned to exercise restraint, refrain from violence and seek peaceful solutions through political dialogue.

5. Furthermore, the Assembly encourages the Committee of Ministers to take full account of the possibilities of the Council of Europe to initiate, in

nisations nouvelles n'est ni nécessaire ni souhaitable. S'il semble certain que le processus de la CSCE, qui implique trente-trois pays européens plus les Etats-Unis et le Canada, va prendre une importance nouvelle, l'Assemblée doit être prête à en assurer la «dimension parlementaire», par exemple en instituant un nouveau statut de membre associé de la CSCE qui accorderait aux parlementaires des trente-cinq pays des droits de vote à part entière dans des débats spéciaux organisés annuellement (comme le propose M. Sager dans son rapport sur les relations entre l'Europe, les Etats-Unis et le Canada dans les années 90).

I. Projet de recommandation

1. L'Assemblée rappelle sa Recommandation 1119 (1990) relative à la situation en Europe centrale et orientale, et sa Recommandation 1112 (1989) relative à la coopération Est-Ouest à la fin du vingtième siècle.

2. Elle note avec une grande satisfaction que les commissions d'observateurs *ad hoc* de l'Assemblée ont déclaré les élections parlementaires pluralistes tenues en République Démocratique Allemande (18 mars) et en République de Hongrie (25 mars et 8 avril) libres et équitables. Elle espère fermement que des élections également libres et équitables puissent aussi être observées en Roumanie (20 mai), en Tchécoslovaquie (8 et 9 juin) et en Bulgarie (10 et 17 juin).

3. L'Assemblée félicite la présidence portugaise du Comité des Ministres pour avoir organisé une réunion spéciale à Lisbonne (23 et 24 mars 1990) à laquelle ont participé cinq ministres des Affaires étrangères et deux ministres adjoints de pays européens non membres aux côtés des ministres des Affaires étrangères des Etats membres. Elle se félicite que le Président de l'Assemblée et le Président de la Commission des Communautés européennes aient également été invités à prendre part à cette importante réunion, tout en regrettant que l'Assemblée parlementaire et le Parlement européen continuent d'être exclus des rencontres quadripartites biannuelles destinées à faciliter la coordination indispensable du travail entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne.

4. L'Assemblée apporte son soutien total au Comité des Ministres dans sa conviction, exprimée dans la réponse à la Recommandation 1119, selon laquelle la protection des minorités exige une attention particulière dans le contexte de l'aide aux pays d'Europe centrale et orientale, et dans son appel urgent lancé à toutes les parties concernées pour qu'elles fassent preuve de modération, évitent de recourir à la violence et recherchent des solutions par le dialogue politique.

5. Par ailleurs, l'Assemblée encourage le Comité des Ministres à tenir pleinement compte des possibilités du Conseil de l'Europe pour initier,

co-operation with the Venice Centre for Democracy through Law and the International Institute for Democracy, a multidisciplinary study of means of protecting minorities, including cross-border minorities, under international law.

6. It is recalled that the Parliamentary Assembly is proposing (in Resolution 943 (1990) on relations between Europe, the United States of America and Canada in the 1990s) to enhance its own role in providing the missing "parliamentary dimension" of the CSCE process by creating, for the purpose of special debates, "Associate CSCE-membership", with full voting rights for all European and North American non-member states which are signatories of the Helsinki Final Act.

7. It is concerned in this connection that the reply of the Committee of Ministers to the above-mentioned recommendation states that only "some delegations felt that the development of contacts with the United States and Canada should be considered".

8. The Assembly agrees with the opinion of the Committee of Ministers, in the context of discussions on the future structures of European co-operation :

a. that the Council of Europe is a "suitable framework for initiating Central and East European countries into full participation in the construction of Europe" and "could usefully contribute to the political, legal, social and cultural dimensions of Europe";

b. that the Council of Europe should be included in a delegation to CSCE meetings, starting with the forthcoming meeting to be held next summer in Copenhagen on the human dimension.

9. It notes that the Secretary General of the Council of Europe has been asked to submit to the Committee of Ministers 86th Session (10 May 1990) proposals for an adequate increase in the Council of Europe's resources.

10. The Assembly therefore recommends that the Committee of Ministers ensure, in the context of preparations for the forthcoming CSCE summit meeting :

i. that any new tasks are performed, wherever possible, by existing institutions rather than creating new ones ;

ii. that full account is taken of the uniquely relevant structure (intergovernmental and parliamentary) and experience of the Council of Europe, over the full range of its activities, and particularly in the fields of the promotion of parliamentary democracy and the protection of human rights.

en coopération avec le Centre de Venise pour la démocratie par le droit et l'Institut international pour la démocratie, une étude interdisciplinaire des moyens pour protéger, par le droit international, les minorités, y compris celles établies des deux côtés d'une frontière.

6. Il convient de rappeler que l'Assemblée parlementaire propose (dans la Résolution 943 (1990), sur les relations entre l'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada dans les années 90) de renforcer son propre rôle en assurant la «dimension parlementaire» qui fait défaut au processus de la CSCE, grâce à la création, pour les besoins de débats spéciaux, d'un statut de membre associé de la CSCE qui accorderait le droit de vote à part entière à tous les pays européens et nord-américains non membres signataires de l'Acte final d'Helsinki.

7. Elle est préoccupée à cet égard par la réponse du Comité des Ministres à la recommandation susmentionnée, réponse qui déclare que seules «quelques délégations estiment qu'il faut envisager le développement de contacts avec les Etats-Unis et le Canada».

8. L'Assemblée est d'accord avec l'avis du Comité des Ministres, dans le cadre des discussions sur les futures structures de la coopération européenne, pour reconnaître :

a. que le Conseil de l'Europe est un «cadre adéquat pour insérer les pays d'Europe centrale et orientale dans la pleine participation à la construction de l'Europe» et qu'il pourrait «utilement contribuer aux dimensions politique, juridique, sociale et culturelle de l'Europe»;

b. que le Conseil de l'Europe devrait être représenté dans une délégation aux réunions de la CSCE, à partir de la prochaine réunion qui se tiendra l'été prochain à Copenhague et qui portera sur la dimension humaine.

9. Elle prend note que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a été chargé de présenter à la 86^e Session du Comité des Ministres (10 mai 1990) des propositions visant à augmenter en conséquence les ressources du Conseil de l'Europe.

10. C'est pourquoi l'Assemblée recommande au Comité des Ministres de faire en sorte, dans le contexte des préparatifs à la prochaine réunion au sommet de la CSCE :

i. que toute nouvelle tâche soit, dans toute la mesure du possible, menée à bien par des institutions existantes pour éviter la création de nouvelles ;

ii. qu'il soit pleinement tenu compte de la structure originale (intergouvernementale et parlementaire) et de l'expérience particulière que possède le Conseil de l'Europe dans l'ensemble de ses activités, et en particulier dans les domaines de la promotion de la démocratie parlementaire et de la protection des droits de l'homme.

II. Explanatory memorandum presented by Mr SOARES COSTA

Introduction

1. Following in the footsteps of our committee Chairman, Mr Ludwig Steiner, who presented the general policy report last January, your Rapporteur fully shares his view that "there is as yet imperfect understanding in the West of the extent to which events in Central and Eastern Europe call for a reaction of solidarity which must profoundly change the West itself as well as the East".

2. On 31 January 1990 our Assembly closed its debate by the unanimous adoption of Recommendation 1119 logically entitled the "situation in Central and Eastern Europe". Two months later it is equally logical to speak of "relations with" the countries concerned since all eight European states participating in CSCE but non-members of the Council of Europe were visited in the first week of March by the Chairman of the Committee of Ministers and by the Secretary General (almost all having also been visited by President Björck) while seven of them participated, at either Foreign Minister or deputy minister level in the second day of the historic high-level meeting (twenty-five Foreign Ministers and five deputy ministers), held in Lisbon on 23 and 24 March, in which the Presidents of our Assembly and of the Commission of the European Communities also participated.

3. When membership applications from Hungary, Poland and Yugoslavia are being processed by rapporteurs of the competent committees, as well as requests for special guest status from the parliaments of Bulgaria, Czechoslovakia and the German Democratic Republic, it would be neither necessary nor proper for me to comment on them in detail, although, as General Rapporteur (and participant in the *ad hoc* committee to the Hungarian elections) I shall follow my predecessor in making some brief remarks country by country.

4. I shall also attempt, on the basis of the reply of the Committee of Ministers to Recommendation 1119 (see Doc. 6203) which will be complemented on 23 April by the Secretary General herself, to analyse the Lisbon meeting, a unique event in our Organisation's history. Its main subject was the Council of Europe's place in the future "European (and Atlantic) architecture of co-operation", also dealt with in some detail by Mr Sager where the North American CSCE participants are concerned. This subject is firmly installed at the head of the international agenda, with the special summit meetings of the European Community (Dublin 28 April) and of CSCE (in a capital still to be decided before the end of the

II. Exposé des motifs présenté par M. SOARES COSTA

Introduction

1. Votre rapporteur partage pleinement le jugement de M. Ludwig Steiner, président de la commission à laquelle j'appartiens et qui a présenté le rapport de politique générale en janvier dernier, selon lequel «on comprend encore imparfaitement à l'Ouest dans quelle mesure les événements d'Europe centrale et orientale appellent une réaction de solidarité qui doit profondément changer l'Ouest aussi bien que l'Est».

2. Le 31 janvier 1990, notre Assemblée a terminé ses débats en adoptant unanimement la Recommandation 1119 logiquement intitulée «situation en Europe centrale et orientale». Deux mois plus tard, il est tout aussi logique de parler de «relations avec» les pays en question, dans la mesure où les huit pays européens participant à la CSCE mais non membres du Conseil de l'Europe ont reçu la visite, au cours de la première semaine de mars, du Président du Comité des Ministres et du Secrétaire Général (presque tous ont reçu aussi la visite du Président Björck) tandis que sept d'entre eux ont participé, au niveau des ministres des Affaires étrangères ou des ministres adjoints, à la seconde journée de la réunion historique à haut niveau (vingt-cinq ministres des Affaires étrangères et cinq ministres adjoints), qui s'est tenue à Lisbonne les 23 et 24 mars, et à laquelle assistaient également les présidents de notre Assemblée et de la Commission des Communautés européennes.

3. Les demandes d'adhésion au Conseil de l'Europe déposées par la Hongrie, la Pologne et la Yougoslavie étant actuellement examinées par les rapporteurs des commissions compétentes, de même que les demandes de statut d'invité spécial émanant des Parlements de Bulgarie, de Tchécoslovaquie et de la République Démocratique Allemande, il n'est ni nécessaire ni opportun pour moi de commenter ces questions en détail mais, en tant que rapporteur général (et membre de la commission *ad hoc* sur les élections hongroises), je suivrai les traces de mon prédécesseur en faisant quelques brèves remarques pays par pays.

4. Je m'efforcerai aussi, sur la base de la réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 1119 (voir Doc. 6203), qui sera complétée le 23 avril par le Secrétaire Général, d'analyser la réunion de Lisbonne, une manifestation unique dans l'histoire de notre Organisation. Son principal thème était la place du Conseil de l'Europe dans la future «architecture de coopération européenne (et atlantique)», sujet également traité en détail par M. Sager du point de vue des membres de la CSCE d'Amérique du Nord. Ce sujet est en toute première place de l'ordre du jour international avec les réunions au sommet spéciales de la Communauté européenne (Dublin, 28 avril) et de la CSCE (dans une capitale sur le choix de laquelle

year). Where the parliamentary dimension of CSCE is concerned, your Rapporteur would remind the committee that a report is being prepared for the CSCE sub-committee by its Chairman and Rapporteur, Sir Geoffrey Finsberg.

A. Development country by country

i. Albania

5. My predecessor's report (Doc. 6168) referred to a "very slight wind of change". There would seem to be evidence that this wind has slightly increased, without giving any solid reason to suggest that Albania will not continue for some time to constitute a special case. Nevertheless the following factors should not be underestimated:

— at the January 1990 Central Committee meeting, the state and party leader, Ramiz Alia, proposed that there should be more candidates than seats at elections (though only the Albanian Workers Party is permitted);

— it was announced in February that Albania is to allow foreign investment;

— in early March, Albania was represented at a three-day conference in Athens of senior foreign ministry officials from Bulgaria, Greece, Romania, Turkey and Yugoslavia, with the result that Albania may host a regional Foreign Ministers' meeting next October;

— also in early March an Italian Government spokesman declared that Albania had indicated its interest in the so-called "Helsinki II" CSCE summit conference due to be held in the near future;

— at the end of March a plan to create a ministry of justice was announced. It cannot be excluded that such a reform could herald the gradual introduction of the rule of law, just as multi-candidate (though one-party) elections have, in the past, sometimes heralded a gradual return to genuine parliamentary democracy;

— a delegation participated in the 83rd Inter-Parliamentary Conference (Nicosia, 2-7 April).

ii. Bulgaria

6. The competent committee (Committee on Relations with European Non-Member Countries) is processing a request for special guest status, contained in a letter dated 4 December 1989, signed by Mr Stanko Todorov, President of the National Assembly.

une décision sera prise avant la fin de l'année). En ce qui concerne la dimension parlementaire de la CSCE votre rapporteur rappelle le rapport en cours de préparation par le président et rapporteur de la sous-commission de la CSCE, Sir Geoffrey Finsberg.

A. Evolution pays par pays

i. Albanie

5. Le rapport de mon prédécesseur (Doc. 6168) parle d'un «très léger vent de changement». Il semblerait que ce vent se soit légèrement renforcé, sans qu'il y ait véritablement de raisons solides de penser que l'Albanie va cesser de constituer un cas à part. Néanmoins, il convient de ne pas sous-estimer les éléments suivants:

— à la réunion du Comité central de janvier 1990, le chef de l'Etat et du parti, Ramiz Alia, a proposé qu'il y ait aux élections plus de candidats que de sièges (mais seul le parti ouvrier albanais est autorisé);

— il a été annoncé en février que l'Albanie autoriserait les investissements étrangers;

— au début de mars, l'Albanie a été représentée lors d'une conférence de trois jours tenue à Athènes et réunissant les hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères de Bulgarie, Grèce, Roumanie, Turquie et Yougoslavie; il se pourrait en conséquence que l'Albanie accueille une réunion régionale des ministres des Affaires étrangères en octobre prochain;

— toujours au début de mars, un porte-parole du Gouvernement italien a déclaré que l'Albanie avait manifesté de l'intérêt pour la conférence au sommet de la CSCE, dite «Helsinki II», qui se tiendra dans un proche avenir;

— à la fin de mars, le projet de création d'un ministère de la Justice a été annoncé. On ne peut exclure qu'une telle réforme annonce l'introduction progressive de la prééminence du droit, de même que les élections à candidats multiples (mais à parti unique) ont, par le passé, annoncé parfois un retour progressif à la démocratie parlementaire véritable;

— une délégation a participé à la 83^e Conférence interparlementaire (Nicosie, 2-7 avril).

ii. Bulgarie

6. La commission compétente (alle des relations avec les pays européens non membres) examine une demande de statut d'invité spécial, contenue dans une lettre en date du 4 décembre 1989, signée de M. Stanko Todorov, Président de l'Assemblée nationale.

7. Welcome developments have included :

— the adoption by the Communist Party (on 1 February) of a political declaration pronouncing in favour of parliamentary democracy (abandoning all reference to "democratic centralism" and "Leninism");

— an agreement (on 12 March) at a round table meeting between the government and the opposition (grouped in the union of democratic forces, UDF) that the first elections should be for a constituent (and not legislative) Assembly. Mr Jelio Jelev, Chairman of the FUD, declared that opposition demands had been "90% satisfied";

— the fixing of dates for these multi-party elections (the first for 45 years) for the 10 and 17 June. Half of the four hundred Deputies will be elected by single-member constituencies and the other half from party lists on the basis of proportional representation.

iii. Czechoslovakia

8. Following a request for special guest status from the Federal Assembly, signed by its President, Alexander Dubček (9 January), the Committee on Relations with European Non-Member Countries pronounced (21 February) unanimously in favour of granting this status. Two steps remain to be accomplished under the terms of Resolution 917 (1989) which regulated this question, namely :

— opinion of the Political Affairs Committee (given on 23 April), and

— agreement of the Bureau enlarged to include the chairmen of the political groups.

9. President Havel's address on 10 May is likely to be one of the highlights of the first part of the 42nd Session of our Assembly and is expected to offer him the opportunity to confirm his country's request for full membership of the Council of Europe, a declaration of intent to that effect already having been made. The recent debate (29 March) surrounding the country's new non-socialist title "Czech and Slovak Federative Republic" comes as a reminder that this country, too, cannot be said to have settled all problems of minorities (the Slovaks constituting one-third of the federation). An *ad hoc* committee of our Assembly has been invited to observe the elections on 8 June.

iv. German Democratic Republic

10. On the subject of German unity our Assembly supported the view of the December 1989 (Strasbourg) Summit of the Twelve, also confirmed by former second world war allies who

7. Parmi les événements dont nous pouvons nous réjouir, signalons :

— l'adoption par le parti communiste (le 1^{er} février) d'une déclaration politique en faveur de la démocratie parlementaire (abandonnant toute référence au «centralisme démocratique» et au «léninisme»);

— un accord intervenu le 12 mars, lors d'une table ronde entre le gouvernement et l'opposition (regroupée dans l'Union des forces démocratiques, UFD), pour que les premières élections servent à former une Assemblée constituante (et non législative). M. Jelio Jelev, Président de l'UFD, a jugé que les demandes de l'opposition avaient été «satisfaites à 90 %»;

— la fixation de dates pour ces élections multipartites (les premières en quarante-cinq ans) pour les 10 et 17 juin. La moitié des quatre cents députés seront élus sur des circonscriptions, l'autre moitié, sur des listes de partis selon une représentation proportionnelle.

iii. Tchécoslovaquie

8. A la suite d'une demande de statut d'invité spécial émanant de l'Assemblée fédérale et signée par son Président, Alexandre Dubček (9 janvier), la Commission des relations avec les pays européens non membres s'est prononcée (le 21 février) unanimement en faveur de l'octroi de ce statut. Deux étapes restent à franchir d'après les conditions de la Résolution 917 (1989), qui régit cette question, à savoir :

— l'avis de la commission des questions politiques (donné le 23 avril), et

— l'accord du Bureau élargi aux présidents des groupes politiques.

9. Le discours du Président Havel, le 10 mai, sera probablement un des temps forts de la première partie de la 42^e Session de notre Assemblée ; sans doute le Président confirmera-t-il la demande de son pays de devenir membre à part entière du Conseil de l'Europe, une déclaration d'intention en ce sens ayant déjà été faite. Le récent débat entourant le nouveau titre non socialiste du pays, «République fédérative tchèque et slovaque» vient nous rappeler que ce pays non plus n'a pas réglé tous ses problèmes de minorités (les Slovaques constituant un tiers de la fédération). Une commission *ad hoc* de notre Assemblée a été invitée à observer les élections le 8 juin.

iv. République Démocratique Allemande

10. Sur la question de l'unité allemande, notre Assemblée a soutenu le point de vue du sommet des Douze de 1989 (Strasbourg), également confirmé par les anciens alliés de la seconde guerre

adopted the "Two plus four" formula on the occasion of the CSCE "Open Skies" meeting in Ottawa. This recognises that in the accelerating process towards unification of the two German states, a balance has to be struck between the internal aspects (self-determination) and external aspects (consultation of the four principal victorious powers, but also other interested states, including Poland).

11. The more specific involvement of our Assembly follows the request for special guest status, in a letter (dated 6 February 1990) addressed to President Björck by Dr Günther Maleuda, Speaker of the outgoing *Volkskammer*. The same letter issued an invitation to observe the first multi-party elections which took place on 18 March. The ten-member *ad hoc* committee set up by the Bureau for this purpose, on the basis of proposals from political groups, and chaired by Sir Geoffrey Finsberg, found that the elections had been "secret, free and fair" while expressing the opinion (which under the terms of Resolution 917 still needs to be confirmed by the two competent committees and the enlarged Bureau; see above) that the conditions for guest membership had been met. The new Speaker, Mrs Bergmann-Pohl, has since renewed the request.

12. The Council of Europe, which does not face a problem comparable to that of the European Community, namely concrete involvement in economic and monetary union between the two Germanies or that of NATO faced with reconciling its requirement that the future united Germany must be part of NATO with the presence in the German Democratic Republic of 360 000 Soviet troops. We must warmly welcome the elections as a highly positive development which formally ushered in, after Poland and Czechoslovakia, a third post-communist state — but, for the first time, with the people's will expressed, with no restrictions of any kind, through the ballot box.

v. Hungary

13. A week after the German Democratic Republic, the Republic of Hungary entered its post-communist era, by the choice of her people, in the first of two rounds of a vote pronounced to be freely-expressed by our Assembly's *ad hoc* committee, chaired by Mr Reddemann and with myself as Rapporteur. On 8 April the second round took place, leading to a multi-party parliament being formed where almost 80% of the seats have been allocated to newly-formed parties without any connections with the old regime.

mondiale qui ont adopté la formule «Deux plus quatre» à l'occasion de la réunion «Ciel ouvert» de la CSCE à Ottawa. Selon ce point de vue, il convient de trouver un équilibre dans le processus de plus en plus rapide vers l'unification des deux Etats allemands, entre les aspects intérieurs (auto-détermination) et les aspects extérieurs (consultation des quatre principales puissances victorieuses, mais aussi des autres Etats intéressés, notamment la Pologne).

11. L'engagement plus précis de notre Assemblée fait suite à la demande de statut d'invité spécial, déposée dans une lettre du 6 février 1990 adressée au Président Björck par le Dr Günther Maleuda, Président du *Volkskammer* sortant. Dans cette même lettre, le Président invitait à venir observer les premières élections multipartites qui se sont tenues le 18 mars. La commission *ad hoc* de dix membres créée par le Bureau à cette fin, sur la base des propositions des groupes politiques, et présidée par Sir Geoffrey Finsberg, a constaté que les élections avaient été «secrètes, libres et équitables» tout en exprimant l'avis (qui, aux termes de la Résolution 917, devra être confirmé par les deux commissions compétentes et par le Bureau élargi, voir ci-dessus) que les conditions pour devenir membre invité étaient remplies. Le nouveau Président, M^{me} Bergmann-Pohl, a entre-temps renouvelé la demande.

12. Le Conseil de l'Europe n'est pas confronté à un problème comparable à celui de la Communauté européenne, à savoir à une participation concrète dans une union économique et monétaire entre les deux Allemagne, ou à celui de l'OTAN qui doit concilier l'exigence d'une future Allemagne unie membre de l'OTAN avec la présence en République Démocratique Allemande de 360 000 hommes de troupes soviétiques. Nous devons donc accueillir chaleureusement ces élections comme un événement extrêmement positif qui marque officiellement l'avènement, après la Pologne et la Tchécoslovaquie, d'un troisième Etat post-communiste où, pour la première fois, la volonté du peuple s'est exprimée dans un scrutin en toute liberté. Le nouveau Président, M^{me} Bergmann-Pohl, a entre-temps renouvelé la demande.

v. Hongrie

13. Une semaine après la République Démocratique Allemande, la République de Hongrie est entrée dans son ère post-communiste, la population ayant exprimé son choix lors d'un premier tour de scrutin considéré comme libre par la commission *ad hoc* de notre Assemblée, présidée par M. Reddemann et où j'étais moi-même rapporteur. Le deuxième tour a eu lieu le 8 avril et a abouti à un nouveau parlement constitué pour presque 80 % d'élus de nouveaux partis sans le moindre lien avec l'ancien régime.

14. Hungary, while following the German Democratic Republic in a formal sense, was the first country in which a reformist communist party itself arranged the transition to pluralistic parliamentary democracy, as the result of a choice freely taken, in the absence of "revolutionary" pressure from the street.

15. Hungary was also on 16 November 1989 the first country of Central and Eastern Europe to apply for membership of the Council of Europe, and it will be for Mr Schieder and the rapporteurs of the two other committees (the Committee on Legal Affairs and Human Rights, and the Committee on Relations with European Non-Member Countries) seized for opinion to make proposals to the Assembly.

vi. Poland

16. Addressing our Assembly on 30 January, Prime Minister Tadeusz Mazowiecki summed up his country's difficult position as follows: "(Poland)... is confronted with the enormous task of reconstituting the rights and the institutions which characterise interruption of several decades. Added to this, there is the need to overcome enormous economic problems. We not only have to recreate rights and institutions but, in cases where they were non-existent, we have to start from scratch. Otherwise our two European worlds will never manage to live in harmony".

17. The Council of Europe is helping in the task of recreating rights and institutions through its "Demosthenes" programme, and it is to be welcomed that the Committee of Ministers, replying to Recommendation 1119 after their Lisbon meeting, declared its intention of "strengthening and widening" this programme of assistance to the constitutional, legislative and administrative reforms of the countries of Central and Eastern Europe, and of Hungary and Poland in the first instance.

18. The economic assistance of the "Group of 24" to Poland and Hungary is, in principle, co-ordinated by the European Commission in Brussels, but the following paragraph from the European Parliament resolution (15 February) on the political aspects of the situation in Poland suggests that co-ordination is less than perfect:

"Poland needs substantial aid and co-operation from the Western industrialised nations, the effectiveness and acceptability of which need to be co-ordinated and not jeopardised by free-lance initiatives on the part of individual states."

19. In the course of his address of 30 January, the Polish Prime Minister also formulated his country's request for full membership of the Council of Europe, and the competent committees of the Assembly have been seized for their opinions.

14. La Hongrie, tout en suivant la République Démocratique Allemande en un sens, a été le premier pays dans lequel un parti communiste réformiste ait ménagé lui-même la transition vers la démocratie parlementaire pluraliste à la suite d'un choix librement consenti et en l'absence de toute pression «révolutionnaire» de la rue.

15. La Hongrie a également été, le 16 novembre 1989, le premier pays d'Europe centrale et orientale à déposer sa demande d'adhésion au Conseil de l'Europe, et il revient à M. Schieder et au rapporteur des deux autres commissions saisies pour avis (questions juridiques et relations avec les pays européens non membres) de formuler des propositions à l'Assemblée sur ce point.

vi. Pologne

16. En s'adressant à notre Assemblée le 30 janvier, le Premier ministre Tadeusz Mazowiecki a résumé la position difficile de son pays en ces termes: «(La Pologne) ... est confrontée à l'énorme tâche de reconstituer les droits et les institutions, qui fait suite à une interruption de plusieurs décennies. En plus de cela, il faut surmonter d'énormes problèmes économiques. Nous devons non seulement recréer des droits et des institutions, mais, lorsque ceux-ci n'existent pas, les créer à partir de rien. Conditions nécessaires pour que nos deux mondes européens réussissent à vivre en harmonie».

17. Le Conseil de l'Europe contribue à cette tâche de reconstitution des droits et des institutions par son programme «Démosthène» et l'on peut se réjouir que le Comité des Ministres, répondant à la Recommandation 1119 après sa réunion de Lisbonne, ait affirmé son intention de «renforcer et élargir» ce programme d'aide aux réformes constitutionnelles, législatives et administratives des pays d'Europe centrale et orientale, et de la Hongrie et de la Pologne au premier chef.

18. L'assistance économique «du groupe des 24» à la Pologne et à la Hongrie est coordonnée en principe par la Commission européenne à Bruxelles, mais le paragraphe suivant de la résolution du Parlement européen (15 février) sur les aspects politiques de la situation en Pologne laisse penser que la coordination est loin d'être parfaite:

«que la Pologne a besoin, de la part des pays industrialisés occidentaux, de mesures d'aide et de coopération substantielles, dont l'efficacité et l'acceptation ne doivent pas être compromises par les agissements individuels de certains Etats».

19. Au cours de son allocution du 30 janvier, le Premier ministre polonais a également annoncé la demande de son pays d'adhérer à part entière au Conseil de l'Europe, et les commissions compétentes de l'Assemblée ont été saisies pour avis.

vii. *Romania*

20. A visit to Bucharest was included in the eight-capital tour undertaken by the Chairman of the Committee of Ministers and the Secretary General in the first week of March, yet the Romanian Government was the only one not to be represented at the Lisbon meeting, when the Hungarian Foreign Minister Gyula Horn expressed strong concern at the violence (between Romanians and ethnic Hungarians) in Transylvania. The events concerned prompted the Committee of Ministers (see its reply to Recommendation 1119 in Doc. 6203) to issue its appeal, in connection with the protection of minorities "to all parties" (unspecified) "to exercise restraint, refrain from violence, and seek peaceful solutions through political dialogue". The same document "took note of the declaration of intent expressed in letters from Bulgaria and lately from Romania, and expressed our willingness to initiate contacts with the governments of these countries that may promote the process of bringing them closer to the Council of Europe". Our Assembly is expected to constitute an *ad hoc* committee to observe the parliamentary elections due to take place on 20 May.

viii. *Soviet Union*

21. Recommendation 1119 contained, among other positive references to President Gorbachev (who subsequently was voted increased powers as the Soviet Union's first executive President), the words "underlining the importance of President Gorbachev's decision to refuse any Soviet military intervention (in Romania)". There was also strongly implied support for the Soviet Union's known interest in acceding to the European Cultural Convention in the recommendation that "the Committee of Ministers continue to encourage other ... countries to accede to the convention in order that it may, as soon as possible, provide a full basis for cultural co-operation throughout Europe".

22. The Lisbon meeting of Ministers with the participation of Vice-Minister Kashlev (who had been the Soviet delegation leader to the CSCE follow-up meeting in Vienna), once again postponed any decision while declaring themselves "generally of the opinion that the Soviet Union could be invited to accede", while referring to "modalities" to be examined and "questions still to be answered".

23. This neutral, technical language only partly conceals the fact that one more political "question" is that posed by the Soviet attitude to Lithuania's declaration of independence. The Foreign Ministers of the Twelve (almost all present in Lisbon), issued on the same day (24 March), through their European political co-operation machinery in Brussels, a short statement in which they "hope for a respectful, open and fair dialogue

vii. *Roumanie*

20. La visite à Bucarest faisait partie du tour des huit capitales entrepris par le Président du Comité des Ministres et le Secrétaire Général au cours de la première semaine de mars ; cependant, le Gouvernement roumain est le seul à n'avoir pas été représenté à la réunion de Lisbonne, au cours de laquelle le ministre des Affaires étrangères hongrois, Gyula Horn, a exprimé son inquiétude face à la violence (entre les Roumains et les minorités hongroises) en Transylvanie. Les événements en question ont incité le Comité des Ministres (voir sa réponse à la Recommandation 1119, Doc. 6203) à lancer un appel «à toutes les parties» (sans distinction) afin de «faire preuve de retenue, de s'abstenir de toute violence et de rechercher une solution pacifique par le dialogue politique». Dans le même document, les ministres ont «pris note des déclarations d'intention exprimées dans des lettres par la Bulgarie et plus récemment par la Roumanie», et se sont déclarés «prêts à initier avec les gouvernements de ces pays des contacts susceptibles de promouvoir leur rapprochement avec le Conseil de l'Europe». Notre Assemblée doit constituer une commission *ad hoc* pour observer les élections parlementaires qui se tiendront le 20 mai.

viii. *Union Soviétique*

21. La Recommandation 1119 contient, entre autres références positives au Président Gorbatchev (qui s'est vu voter ensuite des pouvoirs accrus en tant que premier Président exécutif de l'Union Soviétique), les mots «soulignant l'importance de la décision du Président Gorbatchev de refuser toute intervention militaire soviétique (en Roumanie)». Elle exprime également un fort soutien implicite à l'intérêt manifesté par l'Union Soviétique pour adhérer à la Convention culturelle européenne dans la recommandation adressée au Comité des Ministres «de continuer à encourager d'autres pays ... à adhérer à cet instrument afin que celui-ci constitue, au plus tôt, une base solide pour la coopération culturelle en Europe».

22. La réunion des ministres de Lisbonne, à laquelle participait le vice-ministre Kachlev (qui menait la délégation soviétique à la réunion de suivi de la CSCE à Vienne) a une fois de plus reporté toute décision, tout en se déclarant «généralement d'avis que l'Union Soviétique pourrait être invitée à adhérer», évoquant les «modalités» à examiner et les «questions encore ouvertes».

23. Ce langage technique et neutre ne masque que partiellement une «question» plus politique, celle que pose l'attitude de l'Union Soviétique face à la déclaration d'indépendance de la Lituanie. Les ministres des Affaires étrangères des Douze (presque tous présents à Lisbonne) ont publié le même jour (24 mars), par le biais de leur mécanisme de coopération politique européenne à Bruxelles, une déclaration dans laquelle ils «souhai-

between Moscow and Vilnius avoiding the use of force or the threat of the use of force on the basis of the principles of the Helsinki Final Act". This must also be our Assembly's wish.

ix. *Yugoslavia*

24. During the general policy debate to be held on 8 May, Mr Janez Drnovsek, President of Yugoslavia, will address our Assembly, whose competent committees must prepare opinions on this country's request for full membership. From Lisbon, the Committee of Ministers, in their reply to Recommendation 1119, referred to Yugoslavia's long-standing co-operation with the Council of Europe, and expressed the hope that "as soon as the internal reform and the situation of the minorities make it possible, this country could also join the Council of Europe".

25. Close attention, from both the Western European media and, no doubt, parliamentarians, will be focused on the first multi-party elections due to take place during April in the Republics of Croatia and Slovenia.

B. The role of the Council of Europe in the new architecture of co-operation

i. *Preparations for the CSCE summit*

26. It is not altogether surprising that Ministers for Foreign Affairs meeting in Lisbon in March should show reluctance to commit their governments to anything which might appear even a "preliminary blueprint" six months in advance of what will be the crucial meeting of "architects" (the thirty-five heads of state or government) which it is assumed will take place in the latter months of this year.

27. For your Rapporteur, it is already an encouraging result that the Committee of Ministers, in its reply to Recommendation 1119, states that "it was felt necessary to mention the Council of Europe's role in the implementation at the institutional level of the undertaking and aims set out within the Third Basket of the CSCE process. Furthermore, it was proposed that the Council should be included in a delegation to CSCE meetings, starting with the meeting to be held next summer in Copenhagen on the human dimension".

28. The proposal to include the Council of Europe in a delegation was, it should be recalled, first made in Resolution 909 whose adoption followed presentation of the general policy report in autumn 1988, by the then General Rapporteur, who is today Secretary General of the Council of Europe.

tent un dialogue respectueux, ouvert et juste entre Moscou et Vilnius, qui évite le recours à la force ou la menace du recours à la force, selon les principes de l'Acte final d'Helsinki». Cette déclaration doit rejoindre le souhait de notre Assemblée.

ix. *Yugoslavie*

24. A l'occasion du débat de politique générale qui se tiendra le 8 mai, M. Janez Drnovsek, Président de la Yougoslavie, prendra la parole devant notre Assemblée, dont les commissions compétentes doivent donner un avis sur la demande de ce pays de devenir membre à part entière. De Lisbonne, le Comité des Ministres, dans sa réponse à la Recommandation 1119, a évoqué la coopération de longue date entre la Yougoslavie et le Conseil de l'Europe et exprime l'espoir que «dès que les réformes internes et la situation des minorités le permettraient, ce pays pourrait aussi rejoindre le Conseil de l'Europe».

25. Les premières élections multipartites qui se tiendront en avril dans les Républiques de Croatie et de Slovénie retiendront l'attention, notamment de la presse d'Europe occidentale, et, indéniablement, des parlementaires.

B. Le rôle du Conseil de l'Europe dans la nouvelle architecture de coopération

i. *Préparatifs du sommet de la CSCE*

26. Il n'est pas vraiment surprenant que les ministres des Affaires étrangères, lors de leur réunion de Lisbonne en mars, se soient montrés réticents à engager leurs gouvernements dans ce qui pourrait même ressembler à un «schéma directeur préliminaire» six mois avant ce qui sera la réunion cruciale des «architectes» (les trente-cinq chefs d'Etat ou de gouvernement), réunion qui devrait avoir lieu vers la fin de cette année.

27. Pour votre rapporteur, il est déjà encourageant que le Comité des Ministres, dans sa réponse à la Recommandation 1119, déclare que «l'on a ressenti la nécessité de mentionner le rôle du Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre sur le plan institutionnel des engagements et objectifs fixés dans le cadre de la troisième corbeille du processus de la CSCE. En outre, on a proposé que le Conseil de l'Europe puisse être inclus dans une délégation auprès des réunions de la CSCE, à commencer par la réunion de l'été prochain à Copenhague sur la dimension humaine».

28. La proposition d'inclure le Conseil de l'Europe dans une délégation a été avancée pour la première fois dans la Résolution 909, dont l'adoption suivait la présentation du rapport de politique générale de l'automne 1988 — le rapporteur général d'alors étant le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe d'aujourd'hui.

29. The CSCE sub-committees of the two competent committees will in any case be holding, on the invitation of the Danish delegation, a meeting during the Copenhagen meeting, and I would wish to pay tribute to the sub-committee's Chairman, Sir Geoffrey Finsberg, who took the initiative of inviting to Strasbourg in September 1989 Lord Rees Mogg, who had chaired the London Information Forum organised in the CSCE framework. The positive impression of the Council of Europe retained by this eminent journalist and broadcaster was brought to a wide British readership in an article entitled "An alternative entrance to the 'Common European Home'" (*The Independent*, 26 September 1989).

30. The Assembly's main divergence from the Committee of Ministers lies in the greater ambition of the former, although it is true that we operate under fewer constraints. In the light of a large number of conversations with parliamentary and governmental interlocutors in Washington and Ottawa, the Sub-Committee (of which I am a member) on Relations with the United States of America and Canada (see Mr Sager's report) intends to fulfil, by widening its composition and extending voting rights for special annual debates, the missing parliamentary dimension of the CSCE, without limitation to any one of the three "baskets", although we take account of the fact of our universally recognised competence in the Basket III area. It is striking that both Secretary of State Baker and Foreign Minister Shevardnadze (in his *Moscow News* article of 4 March) have identified this lacking dimension. The latter specifically mentioned the Council of Europe in this connection, and the Young Parliamentarians Forum of the Thirty-five, which held its first meeting in Poland last summer to mark the 50th anniversary of the outbreak of the second world war, are also seeking our involvement. Our own Foreign Ministers have yet to mention the subject, although they must be aware that foreign ministries cannot alone settle matters of such vital popular interest in the age of democratic renaissance which Europe is entering. Chancelleries cannot afford to appear nostalgic for the pre-democratic era of the Congress of Vienna.

31. Moreover, it can only be a matter of concern to our Assembly in view of its position on CSCE that only "some delegations" felt that the development of contacts with the United States and Canada "should be considered". Such a hesitant attitude is moreover far from the spirit of the Strasbourg Conference and the decision taken there to set up an institute for democracy in Strasbourg.

29. Les sous-commissions de la CSCE des deux commissions compétentes tiendront de toute façon une réunion durant la rencontre de Copenhague, à l'invite de la délégation danoise, et j'aimerais rendre hommage au président, de la sous-commission, Sir Geoffrey Finsberg, d'avoir pris l'initiative d'inviter à Strasbourg, en septembre 1989, Lord Rees Mogg, qui avait présidé le forum d'information de Londres organisé dans le cadre de la CSCE. L'impression positive que cet éminent journaliste de la presse écrite et audiovisuelle avait gardée du Conseil de l'Europe avait été répercutée auprès d'un vaste public en Grande-Bretagne grâce à un article intitulé *An alternative entrance to the Common European Home* (*The Independent*, 26 septembre 1989).

30. La principale divergence entre l'Assemblée et le Comité des Ministres réside dans les plus grandes ambitions de la première; il faut ajouter, pour être juste, que nous ne subissons pas les mêmes contraintes. A la suite d'un grand nombre d'entretiens avec des interlocuteurs des milieux parlementaires et gouvernementaux à Washington et Ottawa, la sous-commission (dont je suis membre) des relations avec les Etats-Unis et le Canada (voir rapport de M. Sager) entend combler, en élargissant sa composition et en étendant le droit de vote lors de débats annuels spéciaux, la dimension parlementaire qui fait défaut à la CSCE, sans limitation quant à l'une ou l'autre des trois «corbeilles» mais en tenant compte de notre compétence universellement reconnue dans le domaine de la troisième corbeille. Il est frappant que le Secrétaire d'Etat Baker et le ministre des Affaires étrangères Chevardnadze (dans son article des *Nouvelles de Moscou* du 4 mars) reconnaissent cette dimension qui fait défaut. Le second mentionne spécifiquement le Conseil de l'Europe et le forum des jeunes parlementaires des Trente-cinq, qui a tenu sa première réunion en Pologne l'été dernier pour marquer le 50^e anniversaire de la déclaration de la seconde guerre mondiale, a également sollicité notre participation. Il reste à nos ministres des Affaires étrangères d'évoquer la question, mais ils sont certainement conscients qu'à l'époque de renaissance démocratique dans laquelle l'Europe entre actuellement, les ministères des Affaires étrangères ne puissent seuls régler des questions d'un intérêt aussi vital pour les populations. Les chancelleries ne peuvent se permettre de paraître nostalgiques de l'époque pré-démocratique du Congrès de Vienne.

31. De plus, il est préoccupant pour notre Assemblée, compte tenu de sa position sur la CSCE, que «quelques délégations» seulement estiment qu'il faudrait envisager le développement de contacts avec les Etats-Unis et le Canada. Une attitude aussi hésitante est d'ailleurs très éloignée de l'esprit de la Conférence de Strasbourg et de la décision prise par cette dernière de créer un institut pour la démocratie à Strasbourg.

32. There is a general assumption that the CSCE summit will take place this year (the expression "Helsinki II" is best avoided since it invites confusion with the venue in 1992 chosen for the next review conference in the series Belgrade, Madrid, Vienna). It cannot yet however be considered certain, since Secretary of State Baker, in his Prague (Charles University) speech of 7 February set the following three conditions for United States participation :

— there must be "substantial progress" on the proposal to make the holding of periodic and genuine elections a CSCE commitment ;

— the Vienna conventional arms reduction talks must give rise to an agreement which can be signed at the summit ; and

— there should be a clearly-defined summit agenda based on substantive progress and possible proposals in other areas as well, including economics (preparing for the 1992 Helsinki review meeting).

33. In his Prague speech Secretary of State Baker also proposed that "all CSCE member states will join with the United States in sending observer delegations to ensure that the elections of 1990 genuinely represent the will of the people". Our Assembly's *ad hoc* committee to the Hungarian elections met in Budapest with members of such a multinational observer delegation (led by former Vice-President Walter Mondale). I am not aware that any other organisation besides our Assembly, with its special vocation, was present at both East German and Hungarian elections. (The European Parliament was present at the first but not at the second.)

34. The Council of Europe is also an organisation which is well aware that there is more to democracy than holding free, fair and secret elections, although these remain the "irreplaceable core of political life". This quotation from Resolution 800 (1983), an often-quoted reference document on the "principles of democracy" (see appendix), should be seen in conjunction with other passages which are relevant to the Committee of Ministers' latest reference to the need to protect minorities (which our Assembly should warmly endorse). Thus, the resolution states that legislation is necessary "to protect the weak, lacking the bargaining power to protect their interests" and "the system must be capable of maintaining a balance... this entails the respect of minority rights by the majority". The Committee on Legal Affairs and Human Rights (Rapporteur: Mr Brincat) is currently working on a new report on minorities.

32. On suppose généralement que le sommet de la CSCE se tiendra cette année (il vaut mieux éviter l'expression «Helsinki II», car cette ville a été choisie pour accueillir la prochaine conférence de suivi, qui se tiendra en 1992 à la suite de Belgrade, Madrid et Vienne). On ne peut toutefois en être absolument certain, dans la mesure où le Secrétaire d'Etat Baker, dans son discours de Prague du 7 février (à l'Université Charles), a défini les trois conditions suivantes à la participation des Etats-Unis :

— il doit y avoir des «progrès substantiels» sur la proposition visant à faire de la tenue d'élections périodiques et authentiques un engagement de la CSCE ;

— les négociations sur la réduction des armements au titre de la Convention de Vienne doivent donner lieu à un accord qui peut être signé au sommet ; et

— il faut un ordre du jour au sommet clairement défini, reposant sur des progrès de fond et sur d'éventuelles propositions dans d'autres domaines, y compris l'économie (en préparation de la réunion de suivi d'Helsinki en 1992).

33. Dans son discours de Prague, le secrétaire d'Etat Baker a également proposé que «tous les Etats membres de la CSCE se joignent aux Etats-Unis pour envoyer des délégations d'observateurs afin de veiller à ce que les élections de 1990 représentent authentiquement la volonté de la population». La commission *ad hoc* de notre Assemblée aux élections hongroises a rencontré à Budapest les membres d'une délégation multinationale d'observateurs (menée par l'ancien Vice-Président Walter Mondale). Je n'ai pas connaissance qu'une autre organisation, en dehors de notre Assemblée, avec la vocation spéciale qui est la sienne, ait été présente aux élections est-allemandes et hongroises (le Parlement européen a été présent à la première mais non à la seconde).

34. Le Conseil de l'Europe est aussi une organisation consciente que la démocratie ne se résume pas à des élections libres, justes et secrètes, même si ces éléments restent le «noyau dur irremplaçable de la vie politique». Cette citation de la Résolution 800 (1983), document de référence souvent cité sur les «principes de la démocratie» (voir annexe), doit être lue en conjonction avec d'autres passages en rapport avec la dernière référence du Comité des Ministres au besoin de protéger les minorités (que notre Assemblée doit chaleureusement appuyer). Ainsi, la résolution déclare que la législation est nécessaire «pour protéger les faibles, qui n'ont pas le pouvoir de négociations pour protéger leurs intérêts et que le système doit être capable de maintenir un équilibre (...) ce qui implique le respect des droits de la minorité par la majorité». La commission des questions juridiques et des droits de l'homme (rapporteur: M. Brincat) travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau rapport sur les minorités.

35. Already in September 1989 our Assembly's Recommendation 1112 on East-West co-operation at the close of the twentieth century (notably in its paragraphs 15 and 18) welcomed President Gorbachev's call in Strasbourg for a European legal area, and called for the association of states of Central and Eastern Europe in inter-governmental work of common interest in the legal field. The Assembly will therefore welcome the fact that the Committee of Ministers in Lisbon (see Doc. 6203) "agreed to strengthen and widen existing programmes of assistance already developed in the Council of Europe for the constitutional, legislative and administrative reforms in these countries".

ii. *Relations with the European Community and support for our Secretary General*

36. The Committee of Ministers' reply makes no reference to the concern expressed by our Assembly in Recommendation 1119 at the parliamentary exclusion ("which it considers a serious shortcoming in need of urgent rectification") at the high-level consultations with the Community Council and Commission, now held on a "quadrupartite" basis. The committee will look forward to its exchange of views with the Secretary General on 23 April in Paris also on this subject. So far the only public comment on the meeting appears to be that of Commission President Delors who issued, through *Agence France Presse*, a communication entitled "The EEC must be the pivot of the greater Europe" in which he, according to the journalist, "implicitly but clearly warned the Council of Europe against any inclination to go beyond its role as a 'laboratory of European co-operation' and a 'guardian of democratic values' in Europe".

37. Our Assembly will certainly wish to support Mrs Lalumière in her clear statements (for example on 2 January, the day following President Mitterrand's New Year message) that the Council of Europe is "the organisation around which the future European confederation can be constructed". In the Assembly's view, too, such an ambition would be fully complementary to the vocation of the EC to constitute Europe's federalising core.

38. For its part, the Commission of the European Communities has stated, through a spokesman in Brussels, that it is interested in being accepted as the 36th member of the CSCE. For such an idea, which still needs to be clarified, to come to fruition, it would presumably first need agreement among the Twelve that the Commission's competence does indeed cover the vast field of CSCE co-operation.

35. Déjà en septembre 1989 la Recommandation 1112 de notre Assemblée relative à la coopération Est-Ouest à la fin du vingtième siècle (notamment dans ses paragraphes 15 et 18) a considéré comme très positive la proposition faite à Strasbourg par le Président Gorbatchev de créer un espace juridique européen, et elle a souhaité associer les Etats d'Europe centrale et orientale aux travaux intergouvernementaux d'intérêt commun dans le domaine juridique. L'Assemblée peut donc se féliciter que le Comité des Ministres à Lisbonne (Doc. 6203) ait décidé «de renforcer et d'étendre les programmes d'assistance déjà en cours au Conseil de l'Europe» aux réformes entreprises par ces pays dans les domaines constitutionnel, législatif et administratif.

ii. *Relations avec la Communauté européenne et soutien à notre Secrétaire Général*

36. La réponse du Comité des Ministres ne fait pas allusion à la préoccupation exprimée par notre Assemblée dans la Recommandation 1119 quant à l'exclusion parlementaire («ce qu'elle considère comme une grave lacune à laquelle il faut remédier d'urgence») dans les consultations à haut niveau avec le Conseil et la Commission des Communautés, consultations qui se tiennent désormais sur une base quadripartite. Notre commission attend son échange de vues avec le Secrétaire Général le 23 avril à Paris également sur ce sujet. A ce jour, le seul commentaire public sur la réunion semble être celui de M. Delors, Président de la Commission des Communautés, qui, par l'intermédiaire de l'Agence France Presse, a publié un communiqué intitulé «La CEE doit être le pivot de la grande Europe» dans lequel, selon le journaliste, il a «implicitement mais clairement mis en garde le Conseil de l'Europe contre tout penchant à outrepasser son rôle de «laboratoire de la coopération européenne» et de «gardienne des valeurs démocratiques en Europe».

37. Notre Assemblée souhaitera certainement soutenir M^{me} Lalumière dans ses déclarations très claires (par exemple le 2 janvier, le lendemain du message de nouvel an du Président Mitterrand) selon lesquelles le Conseil de l'Europe est «l'organisation autour de laquelle peut se construire la future confédération européenne». Du point de vue de l'Assemblée aussi, une telle ambition viendrait compléter parfaitement la vocation de la Communauté européenne de constituer le noyau fédérateur de l'Europe.

38. Pour sa part, la Commission des Communautés européennes a déclaré, par l'intermédiaire d'un porte-parole à Bruxelles, qu'elle est intéressée à devenir le 36^e membre de la CSCE. Pour qu'une telle proposition, encore à préciser, puisse se réaliser, il faudrait probablement un accord entre les Douze pour que les compétences de la Commission couvrent en effet le vaste domaine de la CSCE.

iii. *The forthcoming 86th meeting of the Committee of Ministers (10 May 1990)*

39. The Portuguese chairmanship of the Committee of Ministers deserves the Assembly's congratulations on its dynamic activism, including the calling of the special Lisbon meeting.

40. Since our debate in Strasbourg takes place two days before the 64th meeting at ministerial level, the Assembly should seize the opportunity, notwithstanding reports that Foreign Minister Genscher called in Lisbon for the "institutionalising" of the CSCE (simultaneously with "strengthening" of other organisations) to call upon the Committee of Ministers, in the context of preparations for the CSCE summit, to ensure that:

— no new international organisation is set up to perform tasks which could be performed effectively by existing organisations, and

— full account is taken of the flexibility and uniquely relevant experience over more than forty years of the Council of Europe, over the whole range of its activities, particularly in the fields of the promotion of parliamentary democracy and the protection of human rights.

Reporting committee: Political Affairs Committee.

Committee for opinion: Committee on Relations with European Non-Member Countries.

Budgetary implications for the Assembly: The Secretary General has been invited to submit proposals for an adequate increase of the Council of Europe's resources before the Committee of Ministers' next meeting (10 May).

Draft recommendation unanimously adopted by the committee on 23 April 1990.

Members of the committee: MM. L. Steiner (*Chairman*), Martinez (*Vice-Chairman*), Alemyr, Antretter, Mrs Baarveld-Schlaman, MM. Baumel, Björklund, De Bondt, Candal (*Alternate: Roseta*), Caro (*Alternate: Fourré*), Cem, Collart (*Alternate: Noerens*), Fabra, Sir Geoffrey Finsberg, MM. Gabbuggiani, Ghiotti, Giatrakos, Hardy, Mrs Helgadottir, MM. Hill, de Hoop Scheffer, Hyland, Irmer (*Alternate: Feldmann*), Kindle, Mrs Lentz-Cornette, MM. Lyssarides, Miville, Natali, Nørgaard, Pangalos, Pontillon, Portelli, Reddemann, Sager, Sarti, Schieder, Soares Costa, Tarschys, Taşcıoğlu, Thoresen.

N.B. The names of the members who took part in the vote are printed in italics.

See 3rd Sitting, 8 May 1990 (adoption of the draft recommendation as amended), and Recommendation 1124.

APPENDIX

Resolution 800 (1983) on the principles of democracy¹

1. This text is published separately. It is available on request from the Distribution Service, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

iii. *La 86^e réunion du Comité des Ministres (10 mai 1990)*

39. La présidence portugaise du Comité des Ministres mérite les félicitations de l'Assemblée pour son dynamisme, et notamment pour avoir convoqué la réunion spéciale de Lisbonne.

40. Notre discussion à Strasbourg ayant lieu deux jours avant la 64^e réunion au niveau ministériel, l'Assemblée devrait saisir cette occasion, sous réserve des rapports demandés à Lisbonne par le ministre des Affaires étrangères Genscher sur «l'institutionnalisation» de la CSCE (en même temps que sur le «renforcement» des autres organisations), d'inviter le Comité des Ministres, dans le contexte des préparatifs au sommet de la CSCE, à veiller à ce que:

— aucune organisation internationale nouvelle ne soit créée pour exécuter des tâches qui peuvent être efficacement menées par des organisations existantes, et

— qu'il soit pleinement tenu compte de la souplesse et de l'expérience unique du Conseil de l'Europe acquise en plus de quarante ans sur tout l'éventail de ses activités et particulièrement dans les domaines de la promotion de la démocratie parlementaire et de la protection des droits de l'homme.

Commission chargée du rapport: commission des questions politiques.

Commission saisie pour avis: commission des relations avec les pays européens non membres.

Implications budgétaires pour l'Assemblée: Le Secrétaire Général a été invité à soumettre des propositions dans le sens d'une augmentation adéquate des ressources du Conseil de l'Europe pour la prochaine réunion du Comité des Ministres (10 mai).

Projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission le 23 avril 1990.

Membres de la commission: MM. L. Steiner (*Président*), Martinez (*Vice-Président*), Alemyr, Antretter, M^{me} Baarveld-Schlaman, MM. Baumel, Björklund, De Bondt, Candal (*Remplaçant: Roseta*), Caro (*Remplaçant: Fourré*), Cem, Collart (*Remplaçant: Noerens*), Fabra, Sir Geoffrey Finsberg, MM. Gabbuggiani, Ghiotti, Giatrakos, Hardy, M^{me} Helgadottir, MM. Hill, de Hoop Scheffer, Hyland, Irmer (*Remplaçant: Feldmann*), Kindle, M^{me} Lentz-Cornette, MM. Lyssarides, Miville, Natali, Nørgaard, Pangalos, Pontillon, Portelli, Reddemann, Sager, Sarti, Schieder, Soares Costa, Tarschys, Taşcıoğlu, Thoresen.

N.B. Les noms des membres ayant pris part au vote sont indiqués en italique.

Voir 3^e séance, 8 mai 1990 (adoption du projet de recommandation amendé), et Recommandation 1124.

ANNEXE

Résolution 800 (1983) relative aux principes de la démocratie¹

1. Ce texte a été publié séparément. Il est disponible sur demande adressée au Service de la distribution, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.